



# CONSEIL COMMUNAL

## 1072 FOREL (LAVAUX)

**Préavis 04/2016**

**Autorisations générales de début de législature**

### EXTRAIT

**du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016 du  
Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Présidence : Monsieur Eric Mercanton

#### **Le Conseil communal de Forel (Lavaux)**

Vu le préavis municipal n° 04/2016,  
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'accorder à la Municipalité, pour la période législative du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2021, les autorisations générales suivantes :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas et au maximum de CHF 300'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas et au maximum de CHF 80'000.00, par année, charges éventuelles comprises ;
3. de plaider ;
4. d'engager des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour des cas imprévisibles et exceptionnels jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas ;
5. de reconduire les emprunts arrivant à échéance durant la législature 2016-2021 ;
6. d'admettre que la Municipalité renseigne le Conseil communal, par communication, dès que possible, sur l'usage qu'elle a fait de ces autorisations ;
7. de dire, qu'en fin de législature, les autorisations générales courent jusqu'à l'adoption des nouvelles autorisations générales fixées par les autorités communales de la nouvelle législature, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Ainsi délibéré en séance du 13 octobre 2016.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Mercanton

  
Président



Line Pabst

  
Secrétaire